

Parlement

J'aimerais tout simplement parler du comité des comptes publics, de son importance au niveau de l'étude des dépenses publiques, ainsi que de l'évolution récente de son rôle aux Communes. Certains députés d'en face ont la nostalgie du bon vieux temps. Ils trouvent en effet qu'autrefois le Parlement avait réellement son mot à dire en matière de dépenses, que les crédits étaient adoptés d'une manière admirable, que les ressources étaient affectées de manière rationnelle et que le rôle du Parlement dans ce domaine s'est amenuisé. J'ai été heureux d'entendre le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) proclamer sans ambages qu'il n'était pas d'accord sur ce point.

Quand je suis devenu député, c'est-à-dire en 1963, et le député de Yukon (M. Nielsen) était déjà là, l'étude du budget des dépenses en comité des subsides et en comité plénier était toute une histoire. Lorsque l'opposition attaquait un crédit déterminé, les ministériels ralliaient leurs troupes, on votait, on faisait appel à la majorité pour défendre la position du gouvernement et on ne changeait pas une seule virgule au budget. Ensuite, la décision de l'Orateur était contestée, et on n'en finissait plus. En fin de compte, aucune modification n'était apportée au budget. C'est par désir d'abandonner ce genre de pratique que nous avons institué le renvoi des budgets de dépenses aux comités et avons adopté la façon dont nous procédons maintenant.

Il est intéressant de voir de quelle façon de nos jours le Parlement aborde la question des budgets de dépenses dans d'autres pays. Au Royaume-Uni, on se contente de déposer les budgets de dépenses. Le Parlement ne tente pas de les étudier tous d'une façon logique et ordonnée. Certains ministères sont sélectionnés et rendent des comptes tour à tour. Mais ce Parlement n'entreprend pas chaque année d'analyser les dépenses totales du gouvernement d'une façon détaillée.

A la fin des années 50, le gouvernement du très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a institué la Commission Glassco et l'a chargée d'étudier la structure de l'organisation des activités de l'État. A en croire le vérificateur général actuel, les recommandations de cette Commission ont entraîné une distorsion des méthodes de contrôle. Ce n'est que maintenant qu'on entreprend de corriger la situation.

Pour résumer très brièvement les recommandations de la Commission Glassco, on peut dire qu'il s'agissait de laisser les gestionnaires administrer, de donner aux sous-ministres la responsabilité de dépenser, d'abolir un poste connu à l'époque sous le nom de contrôleur général du Trésor, et de permettre la délégation du pouvoir d'embaucher. Tout cela au nom de la décentralisation de l'administration qui, affirmait-on, assurait davantage d'efficacité.

A la fin des années 60 et au début des années 70, l'activité et les dépenses du gouvernement ont connu une expansion extraordinaire. Le dernier rapport du vérificateur général montre bien l'accroissement énorme des activités fédérales qui s'est produit au début de 1973. Dans ma naïveté, j'étais prêt à dire que c'était peut-être dû au gouvernement minoritaire qui était au pouvoir à l'époque. Mais la semaine dernière, les membres du comité permanent des comptes publics ont eu une rencontre officieuse avec leurs homologues du comité des comptes publics de la province de l'Ontario, et le vérificateur

général de cette province nous a assurés qu'une expansion similaire et parallèle s'était produite en Ontario durant la même période, alors qu'un gouvernement majoritaire était au pouvoir dans cette province, et que cela avait eu à peu près les mêmes conséquences.

Nous sommes maintenant en face d'une foule de mesures rectificatives mises en vigueur par l'entremise du nouveau vérificateur général, qui, à mon avis, est le plus éminent titulaire de ce poste depuis les 100 ans qu'il existe. Nous assistons actuellement à une imposante transformation des fonctions du vérificateur général et de l'envergure du poste.

Le rapport du vérificateur général pour 1975 a été en quelque sorte un catalyseur. Il y signalait que les dépenses échappaient à tout contrôle. De façon bien documentée, il raconta une série d'horribles histoires touchant tous les secteurs. Le gouvernement a réagi à ces critiques de deux façons: d'abord en instituant une commission spéciale d'enquête sous la direction de M. Lambert, puis en donnant suite à la recommandation du vérificateur général de créer un poste de contrôleur général.

● (2022)

Le poste de contrôleur général n'est plus tel qu'il était auparavant à plusieurs égards. En bref, on peut dire qu'il s'agit maintenant d'une charge de conseiller supérieur auprès des ministères, alors qu'il s'agissait auparavant d'une position hiérarchique comportant l'exercice d'un contrôle direct des dépenses.

Le titulaire actuel de ce poste, M. Rogers, est un homme fort compétent qui jouit d'une excellente réputation et qui, j'en suis sûr, remplira sa charge avec distinction.

Cette réforme globale prévoit également l'amélioration des mécanismes de vérification interne et la création au sein de chaque ministère d'un poste comparable à celui de contrôleur général. Cette étape est actuellement en voie de réalisation.

Le contrôle proprement dit des dépenses n'est qu'un aspect des réformes entreprises. Depuis quelque temps déjà, le vérificateur général et ses prédécesseurs se sont efforcés de mieux définir leur propre rôle et d'obtenir le mandat d'effectuer un examen beaucoup plus approfondi des dépenses. Cette recherche d'un nouveau mandat a amené la Chambre à étudier la loi sur le vérificateur général et à l'adopter. Aux termes de cette loi, le vérificateur général se voit confier la responsabilité non seulement de déceler les cas d'incurie, de dilapidation des deniers publics, de gaspillage et de mauvaise répartition des ressources, mais également, ce qui est bien plus profond encore, de déterminer si les dépenses effectuées étaient justifiées.

Il est intéressant de noter que, lorsque le gouvernement ontarien a voulu définir les fonctions de son vérificateur général, ses légistes ont emprunté des articles entiers à la loi fédérale et les ont incorporés mot pour mot dans la loi devant régir les fonctions du vérificateur général de cette province.

Or, dans son dernier rapport, le vérificateur général nous a présenté un document d'un genre différent qui invite les députés à participer aux travaux du comité des comptes publics sous la présidence du très distingué député de Capilano (M. Huntington) qui siège en face et qui est présent en ce moment.